Commune Momignies

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de permis unique introduite par la s.a. Windvision Belgium, Arnould Nobelstraat 42 bte 3 (3000) Leuven, visant l**a construction et l'exploitation de 4 éoliennes** d'une puissance maximale totale de 18 MW, d'une cabine de tête, de l'aménagement de chemins d'accès et aires de montage, et la pose de câbles électriques sur le territoire communal de Momignies, ainsi que des mesures d'accompagnement et de compensation.

Localisation : la rue la Marlière à Momignies au lieu-dit « La plaine par-delà l'arbre »

Le projet fait l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement **dans un contexte transfrontalier.**

Le collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à un établissement de catégorie B est organisée au sens des articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
27/3/2023	11/4/2023	Le jeudi 11 mai 2023 à 12 H 00 Service Urbanisme grand-place 1 6590 Momignies	Administration communale de Momignies Service Urbanisme grand-place 1 6590 Momignies

La demande rentre sous le champ d'application de l'article D.IV.22, 7°K du CODT (équipements destinés aux activités à finalité d'intérêt général liées à l'énergie renouvelable). Dès lors, conformément à l'article 81§2 alinéa 3 du décret du 11/3/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 3/2/2005, le/s Fonctionnaires délégué et technique sont compétents pour statuer sur la présente demande.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les lundis, mercredis et vendredis de 9 à 12 heures et de 14 à 16 heures, les mardis et jeudis de 9 à 12 heures, et les mercredis jusqu'à 20 heures. La personne souhaitant consulter le dossier le mercredi après 16 heures prend rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de l'agent communal délégué à cet effet – tél. 060/51.04.15 – fax 060/51.04.37 - e-mail **emmanuel.servais@momignies.be**

Le dossier est également consultable sur le site internet de la commune de Momignies « www.momignies.be ».

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies **sur RENDEZ-VOUS** auprès de Monsieur Emmanuel Servais **060/510415.**

A peine de nullité, les envois par courriers sont datés et signés; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du

- **Fonctionnaire Technique, DPA Direction Charleroi, rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi - 071/654.770**
- **Fonctionnaire Délégué, DG0A, DGATLPE, rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi - 071/654.948**
- **de la commune de Momignies, M. Emmanuel Servais (emmanuel.servais@momignies.be – 060/510.415**
- **de Windvision, M. Van de Goor André-Stephane (dev.wallonie@windvision.com – 016/299.455.**

Momignies, le 5 avril 2023

Le Directeur général,
Francis VAN DE STEENE

Le Bourgmestre,
Eddy BAYARD

Des **sessions d'information** seront organisées **le mercredi 19 avril 2023 à la salle le Kursaal**, route de Macon, 5 à 6590 Momignies. L'objectif est d'apporter des éléments sur les résultats de l'étude d'incidences. L'inscription est **OBLIGATOIRE** par mail (**dev.wallonie@windvision.com**) pour le lundi 17 avril 2023 au plus tard. Merci de préciser l'heure à laquelle vous souhaitez venir (16h, 17h, 18h, 19h ou 20h). Windvision et le bureau d'études Sertius seront présents.